

16 avril, 2021

Une nouvelle contribution au débat sur les vaccins anti-COVID “souillés” par l'avortement : un texte de Don Pietro Leone

Voici ma traduction intégrale d'[un texte publié le 13 avril par Rorate-Caeli](#) sur la question des vaccins conçus ou produits au moyen de lignées de cellules fœtales obtenues à partir de fœtus avortés.

Les chaînes du mal

La question de la vaccination contre le coronavirus au moyen de « lignées cellulaires » fœtales porte sur la légitimité de la participation au mal moral. Dans ce qui suit, nous allons présenter :

- I. les trois caractéristiques morales relatives à cette pratique ;
- II. une observation sur le Magistère ; et
- III. une analyse plus approfondie du mal en question.

I Les trois caractéristiques morales relatives à la pratique sont :

- a) La nature du mal ;
- b) La proximité de la participation au mal ;
- c) la justification possible de cette participation.

a) La nature du mal

Le mal qui est typiquement envisagé par ceux qui souhaitent légitimer la vaccination est **le mal de l'avortement**. Cet avortement est parfois considéré comme étant :

- i) uniquement de nature spontanée (c'est-à-dire une fausse couche) ;
- ii) en nombre restreint, peut-être un seul ;
- iii) le seul mal en cause.

Nous examinerons successivement chacune de ces affirmations.

i) La possibilité d'utiliser une fausse couche pour des vaccins

Cette possibilité est inexistante car, comme l'explique le Dr Gonzalo Herranz, professeur d'histologie et d'embryologie générale à l'Université de Navarre, en Espagne, **pour obtenir des cellules embryonnaires à cultiver, il faut procéder à la « dissection [de l'embryon] alors qu'il est encore vivant »** (1).

ii) La possibilité que les avortements soient peu nombreux

Quant au nombre des avortements initiaux, nous répondons qu'il faut plutôt l'estimer **à plusieurs centaines ou à plusieurs milliers** (2). Nous nous référons en particulier à la « lignée HEK 293 » (3). Un certain nombre d'autres lignées ont également été montrées comme impliquant des avortements multiples (4).

iii) Que le seul mal qui se cache derrière la vaccination est l'avortement

Cette affirmation est fausse. L'ensemble du mal en question peut être décrit comme suit : **avant d'être assassiné, l'enfant est extrait du ventre de sa mère, n'est pas baptisé, est opéré vivant sans anesthésie, des parties de son corps sont volées, exploitées et vendues à des fins lucratives, et le reste de son corps est jeté comme un vulgaire déchet**. Ici, il n'y a pas un seul mal grave, mais dix :

1. L'extraction d'un enfant du ventre de sa mère avant sa naissance ;
2. Le refus du baptême, ce qui le prive du paradis ;
3. La torture ;
4. Le vol de parties du corps ;

5. Le meurtre de l'enfant ;
6. L'élimination du reste du corps ;
7. La manipulation de parties du corps ;
8. La commercialisation de parties du corps ;
9. La profanation de l'enfant dans les cas (iv), (v), (vi), (vii) et (viii) ;
10. La Violation des droits de l'enfant dans tous les cas.

b) La proximité de la participation au mal

Puisque l'on prétend que l'avortement est le seul mal en cause et que ce mal a existé dans le passé, et même, probablement, dans **un passé lointain, on soutient que la participation (5) ne peut être que lointaine et passive.** Nous notons que le terme « distant » en théologie morale possède un sens moral, signifiant l'absence d'implication morale directe dans le mal concerné.

Nous répondons que cette coopération n'est pas distante et passive, mais proche et active, car le mal en question ne consiste pas en un seul événement passé, mais en la participation proche et active à un processus qui va de l'avortement originel à l'acte d'injection lui-même. Ce processus n'est pas une simple concaténation d'événements discrets et isolés, mais **une chaîne continue et ininterrompue qui s'étend de l'extraction de l'enfant du ventre de sa mère jusqu'à la vaccination, dernier maillon de la chaîne. Nous appelons cette chaîne une « chaîne du mal »** correspondant à la « lignée cellulaire », en vertu de la valeur morale qui surplombe le continuum physique.

Cette chaîne est une entité réelle, composée, en termes scolastiques, d'un élément matériel et d'un élément formel : le premier étant la partie du corps de l'enfant, et le second étant **l'intention de l'avorteur et/ou du scientifique qui l'a procuré et développé à des fins médicales et mercantiles.** En outre, **la continuité de la chaîne et l'ampleur du mal qu'elle porte, la rendent capable de maintenir une charge démoniaque dans le temps.**

Même si aucune partie du corps de l'enfant n'est plus présente dans le vaccin final, comme c'est le cas pour certains types de produits, l'élément intentionnel que nous avons mentionné ci-dessus existera toujours, et formera donc toujours une chaîne dans le temps, bien que de nature purement spirituelle.

Quant à l'affirmation selon laquelle l'avortement en question s'est probablement produit dans un passé lointain, auquel cas la coopération serait encore plus éloignée (du moins sur le plan temporel), nous constatons que **des avortements accompagnés de tous les maux énumérés ci-dessus sont pratiqués aujourd'hui**, comme le rapporte le document « La voix des femmes... » (6). **Il rappelle que les lignées cellulaires ont une « date d'expiration » et que les fabricants « sont fortement incités à en créer de nouvelles » ; il signale que des avorteurs ont « avoué avoir modifié des procédures chirurgicales de manière à ce que certaines parties du corps restent intactes et utilisables par les chercheurs ».**

c) La justification de la participation au mal

Puisque les partisans de la vaccination soutiennent qu'elle ne comporte aucun mal, ils ne considèrent pas qu'elle nécessite une justification morale et affirment que ses effets possibles sur la personne vaccinée sont purement « une question de science ». Mais si, comme nous l'avons dit, elle comporte un mal, alors elle nécessite une justification morale, ou *justa causa*, et une telle justification doit en outre être proportionnée au mal en question.

La justification généralement donnée pour la vaccination est la préservation de la santé de la personne vaccinée, ou de ceux avec qui elle sera en contact. Cette justification n'est cependant pas fondée.

Quant à l'argument concernant la santé de la personne vaccinée : le **Dr Michael Yeadon, ancien vice-président et directeur scientifique de Pfizer**, prévient dans un récent discours aux American Frontline Doctors : « **JE VOUS EN PRIE, avertissez chaque personne de ne s'approcher en aucun cas des revaccinations. Ils ne sont absolument pas nécessaires... Si quelqu'un souhaitait blesser ou tuer une proportion significative de la population mondiale au cours des prochaines années, les systèmes mis en place actuellement le permettraient. Mon opinion mûrement réfléchie est qu'il est tout à fait possible que ces systèmes soient utilisés pour une dépopulation à grande échelle** » (7).

En effet, il existe déjà **de nombreuses preuves des effets négatifs de la vaccination**. Une lettre récente envoyée au British Medical Journal par un consultant basé à Londres, le Dr Polyakova, déclare : « **Les taux de maladie après la vaccination sont sans précédent et le personnel tombe très malade, certains présentant des symptômes neurologiques**, ce qui a un impact énorme sur le fonctionnement des services de santé. Même les jeunes et les personnes en bonne santé sont absents pendant des jours, voire des semaines, et certains ont besoin d'un traitement médical. Des équipes entières deviennent indisponibles parce qu'elles sont allées se faire vacciner ensemble » (8).

Quant à l'argument concernant la santé des personnes avec lesquelles la personne vaccinée entrera en contact : **il n'a pas été scientifiquement établi que l'injection empêche une personne de porter le virus.** Le responsable scientifique de l'OMS, le Dr Soumya Swaminathan, affirme: « **Pour l'instant, je ne peux pas dire que l'injection empêche la transmission du virus** » : « **Pour l'instant, je ne pense pas que nous ayons la moindre preuve qu'un vaccin puisse empêcher les gens de contracter l'infection et donc de la transmettre** » (9).

Même si les effets positifs du vaccin ont été revendiqués par les médias, nous avons vu que les effets négatifs sont indéniables, et nous pouvons dire à tout le moins que **ses effets n'ont pas encore été établis avec certitude scientifique. Nous en concluons que la vaccination ne peut être justifiée par des raisons de santé.**

Conclusion de notre critique

Notre critique de la vaccination contre le virus mondial actuel a montré l'invalidité des trois hypothèses sur lesquelles elle repose :

- que le seul mal en cause est l'avortement ;
- que la participation au mal en question est lointaine et passive ;
- que la vaccination peut être justifiée pour des raisons de santé.

Nous concluons que la vaccination ne peut être justifiée moralement. Qu'elle puisse être excusée est une autre question. L'Église attend de nous de l'héroïsme, mais ne nous condamne pas si nous ne le pratiquons pas. Elle enseigne que la responsabilité morale en général peut être atténuée, voire supprimée, par la peur, la violence (y compris la pression psychologique), ou par l'ignorance. Comment en effet reprocher aux personnes âgées de se faire vacciner, en croyant tout ce qu'elles voient dans les médias, **sous la pression des membres de leur famille, et par peur de la mort ; ou aux employés menacés de licenciement ; ou aux catholiques de bonne volonté dociles** aux récentes déclarations de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi ('CDF'), aux jugements des ordres religieux et des congrégations, et même au Pape et à la Reine d'Angleterre ?

II Le Magistère

On pourrait objecter que notre critique ne correspond pas au Magistère de la CDF (Congrégation pour la Doctrine de la Foi) en ce qui concerne les vaccins, **qui déclare qu'il est licite d'utiliser ces vaccins s'il n'en existe pas d'autres et si la personne vaccinée désapprouve l'avortement initial**. Nous répondons toutefois avec les « Femmes pour la défense des enfants à naître... » (op.cit.) : **« Nous suggérons humblement que de telles déclarations... sont fondées sur une évaluation incomplète de la vaccination et de l'immunologie... »**

Si nous exprimons notre désaccord avec de telles déclarations de la CDF, cela ne signifie pas pour autant que nous rejetons le Magistère de l'Église dans ce domaine. En effet, depuis deux générations, **on peut trouver dans le Magistère des divergences** entre des positions qui correspondent plus ou moins exactement à la Foi et à la Réalité et **il est de notre devoir d'adopter la position qui y correspond le mieux, tant dans ce domaine qu'en général**.

Dans le cas qui nous occupe, la position la plus juste est, selon nous, celle du pape Jean-Paul II, surtout dans son encyclique *Evangelium Vitae*, dans laquelle il prend une position inconditionnelle en faveur de la vie humaine face à ce qu'il appelle la « culture de la mort » dans la société moderne. Bien sûr, il n'aborde pas explicitement la question des vaccins, mais il nous fournit néanmoins les principes moraux nécessaires à la résolution de ce problème. Ces principes sont les suivants :

- a) Les péchés contre la vie à naître sont d'une extrême gravité ;
- b) Ils font partie des « structures de péché » de la société ;
- c) Les catholiques doivent prendre position pour défendre la vie humaine.

a) Les péchés contre la vie à naître sont d'une extrême gravité

La condamnation solennelle de ces maux par le pape, qui, par sa formulation, semble jouir d'un statut infaillible, se lit comme suit (10) :

... avec l'autorité conférée par le Christ à Pierre et à ses successeurs, en communion avec les Evêques – qui ont condamné l'avortement à différentes reprises et qui, en réponse à la consultation précédemment mentionnée, même dispersés dans le monde, ont exprimé unanimement leur accord avec cette doctrine –, je déclare que l'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme fin ou comme moyen, constitue toujours un désordre moral grave, en tant que meurtre délibéré d'un être humain innocent. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et sur la Parole de Dieu écrite; elle est transmise par la Tradition de l'Église et enseignée par le Magistère ordinaire et universel. Aucune circonstance, aucune

finalité, aucune loi au monde ne pourra jamais rendre licite un acte qui est intrinsèquement illicite, parce que contraire à la Loi de Dieu, écrite dans le cœur de tout homme, discernable par la raison elle-même et proclamée par l'Église.

Cette évaluation de la moralité de l'avortement doit être appliquée également aux formes récentes d'intervention sur les embryons humains qui... impliquent inévitablement la mort de ces embryons. C'est le cas de l'expérimentation sur les embryons...

La même condamnation morale concerne aussi le procédé qui exploite les embryons et les fœtus humains encore vivants – parfois « produits » précisément à cette fin par fécondation in vitro –, soit comme « matériel biologique » à utiliser, soit comme donneurs d'organes ou de tissus à transplanter pour le traitement de certaines maladies. En réalité, **tuer des créatures humaines innocentes, même si c'est à l'avantage d'autres, constitue un acte absolument inacceptable.**

b) De tels péchés font partie de « structures de péché » dans la société

Il parle (11) d'une « réalité que l'on peut considérer comme une véritable structure de péché, caractérisée par la prépondérance d'une culture contraire à la solidarité, qui se présente dans de nombreux cas comme une réelle “culture de mort” », une culture excessivement préoccupée par l'efficacité qui constitue « une guerre des puissants contre les faibles ». Ainsi se déchaîne une sorte de « conspiration contre la vie », une conspiration qui se traduit par « des menaces programmées de manière scientifique et systématique » contre la vie. **Parmi les acteurs de cette conspiration figurent les institutions internationales qui encouragent la contraception, la stérilisation et l'avortement, ainsi que les médias qui font la promotion de ces mêmes maux, ainsi que de l'euthanasie, comme « un signe de progrès et une conquête de la liberté ».** D'énormes ressources financières sont investies dans la recherche de méthodes d'avortement...

c) Les catholiques doivent prendre position pour la défense de la vie humaine

Le Pape s'exprime en ces termes (12) : « Il est juste, assurément, de parler des droits de l'homme – comme, par exemple, le droit à la santé, au logement, au travail, à la famille, à la culture – mais c'est propager l'erreur et l'illusion que d'en parler, comme on le fait souvent, sans défendre avec la plus grande vigueur le droit à la vie, comme droit premier, origine et condition de tous les autres droits de la personne. »

Conclusion

Nous pouvons appliquer ces trois principes au cas de la vaccination en disant que **le traitement des enfants à naître des dix façons que nous avons énumérées ci-dessus est « absolument inacceptable »** ; que le processus par lequel il se produit fait partie d'« **une véritable structure de péché** » dans la société, impliquant « les institutions internationales qui promeuvent la contraception, la stérilisation et l'avortement, et les médias qui promeuvent les mêmes maux » où « d'énormes ressources financières sont investies » ; que **les catholiques doivent prendre position pour défendre la vie humaine à ce stade le plus vulnérable**. Quand et où, en effet, les catholiques peuvent-ils prendre position pour défendre la vie humaine « avec un maximum de détermination », sinon ici et maintenant ?

III Le mal en question

Le mal en question, comme nous l'avons dit plus haut, est le mal d'un processus : celui de **l'extraction du sein maternel, de l'exclusion du Ciel, de la torture, de la déprédation, du meurtre, de l'élimination, de la manipulation, du trafic, de la violation des droits et de la profanation d'enfants innocents et sans aucune défense**.

En raison de **la gravité de ce mal**, la participation à celui-ci ne peut être comparée à l'utilisation d'organes fournis par des donneurs, ni au cannibalisme des survivants de l'accident d'avion des Andes ; en raison de la nature immédiate et active de la participation, elle ne peut être comparée ni à la participation aux maux d'un régime communiste par l'achat d'un masque fabriqué en Chine, comme cela a été dit, **ni à la participation aux maux de l'État moderne par le paiement des impôts**.

En outre, le mal ne doit pas être considéré uniquement en référence à un individu donné, isolé de son contexte, mais plutôt, selon le point de vue exposé dans *Evangelium Vitae*, comme **faisant partie intégrante de toute une structure globale de péché, promue par des organisations maçonniques et anti-vie telle l'OMS**, ainsi que par toute une industrie parasite de l'avortement : non seulement celle de la vaccination pour le traitement du macabre « Covid 19 », mais aussi de plus de 20 autres maladies (14) ; et non seulement l'industrie de la vaccination, mais aussi celle des produits de base tels les exhausteurs de goût (15) ou tout autre produit qui, à l'heure où nous écrivons, peut être en gestation dans les pépinières corrompues des cœurs pervers et obscurcis.

En un mot, nous parlons d'**une structure sociale et universelle du péché : celle qui consiste à traiter l'homme comme un objet dont on peut user, abuser et disposer à volonté**. Cette

structure, qui est l'héritage matérialiste et hédoniste de l'« athéisme auto-déificateur » de l'époque actuelle, est en train de se construire, comme quelque monstre provocateur de l'architecture moderne, sur les ruines de ce qui était autrefois la resplendissante demeure du saint mariage, établie par le Christ lui-même pour perpétuer son amour pour l'Église dans les couples chrétiens, pour la procréation et la sanctification des enfants.

De cette demeure, il ne reste guère plus que l'instinct sexuel, avec sa fleur, la vie humaine : délicate, fragile et de plus en plus rarement épanouie ; tous deux de plus en plus canalisés vers des abus inhumains et odieux. C'est pour protéger cette vie humaine naissante et pour redonner au saint mariage sa gloire d'antan que nous devons nous lever, forts de la foi et de la confiance en la Divine Providence (16) : pour libérer le monde des « marchands de cadavres » (17) et des chaînes paralysantes de Satan.

+ Don Pietro Leone, en la fête de saint Herménégilde, roi et martyr.

NOTES :

(1) dans le livre du scientifique italien Pietro Croce Vivisection ou Science ?, 1991

(2) LifeSiteNews, 1er février 2021

(3) ... et cela ne veut pas dire qu'il y a eu 293 avortements, mais que pour 293 expériences, il faut bien plus d'un avortement. Et nous parlons probablement de centaines d'avortements". LifeSiteNews, 19 février 2021.

(4) Le WI-38 provenait du 32e avortement ; le WI-26 du 20e ; la cellule WI-44 du 38e ; la lignée MRC-5 a nécessité 5 avortements ; WALVAX2, la lignée de cellules fœtales avortées la plus récente, provenait du 9e ; RA273 du 27e avortement, ce qui a conduit à 40 avortements ultérieurs. LifeSiteNews, ibid.

(5) ou « coopération », qui est le terme généralement utilisé dans le débat. Mais coopérer au mal originel en accomplissant un acte ultérieur est bien sûr logiquement impossible, puisque la coopération implique la simultanéité.

(6) « La voix des femmes pour la défense des enfants à naître et en opposition aux vaccins souillés par l'avortement » <https://leblogdejeannesmits.blogspot.com/2021/03/une-centaine-de-femmes-parmi-lesquelles.html>.

(7) <https://leblogdejeannesmits.blogspot.com/2021/03/mike-yeardon-ancien-vice-president-de.html>. À cet égard, nous mentionnons une affirmation du célèbre magnat des médias, Bill Gates, en 2010 : « Si nous nous mettons vraiment au travail sur les nouveaux vaccins, les soins

de santé, les services de santé génésique, nous pourrions réduire [la population mondiale] de 10 ou 15 %.

(8) <https://www.bmj.com/content/372/bmj.n810/rr-14>

(9) <https://www.businessinsider.com/who-says-no-evidence-coronavirus-vaccine-prevent-transmissions-2020-12?op=1>

(10) *Evangelium Vitae*, partie I

(11) *ibid.*

(12) in *Christifideles Laici* 38, cité par le cardinal Pujats de Riga dans sa « Déclaration sur l'immoralité des vaccins » du 12 décembre 2020, signée par quatre autres prélats éminents.

(13) L'OMS a une histoire de machinations anti-vie par la vaccination : « En 2015, Radio Vatican a accusé les organisations de l'ONU, "OMS" et "UNICEF" d'exécuter à nouveau de vastes programmes internationaux de dépeuplement de la terre en utilisant des vaccins pour stériliser subrepticement les femmes dans les pays du tiers monde... L'OMS a inoculé ce vaccin à plus de 130 millions de femmes dans 52 pays, stérilisant de façon permanente un très grand pourcentage d'entre elles à leur insu et sans leur consentement. »

<https://www.unz.com/lromanoff/a-cautionary-tale-about-the-who/>

(14) y compris la varicelle, les problèmes cardiaques, la rougeole, les oreillons, l'hépatite, le cancer et la typhoïde, cf. Children of God for life

<https://cogforlife.org/wp-content/uploads/vaccineListOrigFormat.pdf>

(15) « Senomyx ».

(16) « Comment Dieu ne pourrait-il pas subvenir aux besoins de ses enfants qui refusent de coopérer à ce mal ? La foi ne craint pas la famine » dit Tertullien, *Sur l'idolâtrie* ch.12). Ou comment, en revanche, un catholique pourrait-il la présenter comme un remède de santé ou une sauvegarde, en d'autres termes comme un acte de la Providence divine ?

(17) Eschyle, *Agamemnon* 437.

© leblogdejeannesmits pour la traduction

<https://leblogdejeannesmits.blogspot.com/2021/04/une-nouvelle-contribution-au-debat-sur.html>

Source originale : <https://rorate-caeli.blogspot.com/2021/04/don-pietro-leone-chains-of-evil.html#more>